



HAL
open science

Faut-il fixer des quotas d'entrées de travailleurs étrangers ? Le Monde Idées

Hippolyte d'Albis, Ekrame Boubtane

► **To cite this version:**

Hippolyte d'Albis, Ekrame Boubtane. Faut-il fixer des quotas d'entrées de travailleurs étrangers ? Le Monde Idées. 2019. hal-03274311

HAL Id: hal-03274311

<https://hal.science/hal-03274311>

Submitted on 29 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Faut-il fixer des quotas d'entrées de travailleurs étrangers ?

Hippolyte d'Albis (Ecole d'économie de Paris et CNRS) et Ekrame Boubtane (CERDI-CNRS et Université Clermont Auvergne)

Parue dans [Le Monde Idées](#), mercredi 6 novembre 2019

Evoqués par Edouard Philippe lors de son discours à l'Assemblée Nationale le 7 octobre dernier, les « quotas » ou « objectifs chiffrés » de travailleurs étrangers ont été officiellement annoncés ce mercredi par le Gouvernement. Il serait facile de tomber dans une polémique à la petite semaine en se demandant si la mesure reflète un durcissement de la politique migratoire... mais cela serait néanmoins stérile car tout dépendra du quota fixé : s'il est supérieur aux flux d'entrées constatés précédemment, le quota est un encouragement à l'immigration tandis que, s'il est inférieur, le quota est une restriction. Pour cette question, rendez-vous donc cet été lorsque le Gouvernement annoncera son quota. On peut néanmoins, dès à présent, juger de l'opportunité de la mesure en analysant le fonctionnement actuel de la politique d'immigration de travail et en s'appuyant sur les expériences des autres pays ayant mis en place des quotas.

La réalité aujourd'hui en France est que l'attribution du premier titre de séjour à un étranger est motivée, dans 90% des cas, pour une raison autre que le travail. La moitié des titres sont délivrés pour des raisons familiales et un quart pour des étudiants. En 2017, à peine plus de 20.000 personnes se sont vu attribuer un titre permettant de séjourner au moins un an en France pour un motif professionnel. Et si l'on ajoute les saisonniers et les contrats courts, le total est inférieur à 40.000 personnes, soit 0,13% de la population active. Ceci ne signifie pas que les personnes entrant pour d'autres motifs ne travaillent pas –au contraire, elles contribuent à l'économie française– mais cela révèle que le travail est loin d'être une priorité de notre politique migratoire, et ce depuis plusieurs décennies. Au-delà des chiffres, il faut voir le parcours du combattant imposé aux entreprises et aux étrangers non européens lorsque les premières souhaitent recruter les seconds. Les employeurs doivent constituer un dossier qui transitera par pôle emploi et les services régionaux des ministères de l'économie et du travail. Si la demande de l'entreprise est acceptée, le futur employé devra déposer une demande de visa dans son pays, et une fois entré en France, devra déposer une demande de titre de séjour. Le système est long, peu efficace et révèle une peur irrationnelle de l'étranger volant le travail des français.

Disons-le d'emblée : si finalement le nouveau système de quotas rajoute une couche supplémentaire de complexité administrative au processus de recrutement des travailleurs étrangers, on aura simplement instrumenté la question migratoire et rendu le système encore moins efficace. Chaque année, les ministères concernés devront actualiser une liste de métiers en tension, engendrant un débat publique et une annonce politique ; mais, ne nous y trompons pas, les flux d'entrées resteront minimes et les besoins des entreprises

insatisfaits. Si, au contraire, le système de quotas conduit à une simplification réelle des procédures de recrutement, le Gouvernement aura alors initié une nouvelle politique, en rupture avec ce qui s'est fait jusqu'à présent. En matière d'immigration, il y a un véritable avantage pour un gouvernement à être simple et lisible car tout ne dépend pas de lui... les étrangers aussi ont leur mot à dire ! Il ne faut pas refuser de voir la concurrence que les pays se livrent afin d'attirer chez eux les talents.

L'exemple du Canada et de sa politique assumée de forte immigration est utile à mettre en miroir. Il existe certes des quotas mais ceux-ci ne doivent pas être compris comme des seuils à ne pas dépasser ; ils représentent au contraire des objectifs assignés au Ministère de l'Immigration. Au total, le Canada attire près de 300.000 travailleurs par an avec des titres permanents pour les hauts potentiels et des titres temporaires pour ceux qui disposent d'un contrat de travail. L'écart avec la France est tel qu'on comprend bien qu'une politique migratoire ne peut pas reposer seulement sur la mise en place de catégories administratives. Annoncée en fanfare en 2006 comme l'arme de notre « politique d'immigration choisie », la carte de séjour dite « compétences et talents » n'a été délivrée en 2017 qu'à environ 5.000 personnes... Penser que l'on va résoudre les problèmes de manque de main d'œuvre des entreprises en annonçant un relèvement d'un quota repose sur l'idée fausse que les travailleurs compétents du monde entier n'ont qu'un rêve : celui de venir en France.

L'essentiel est de rendre le pays attractif. Les exemples de la Hongrie et des Etats-Unis l'illustrent à merveille : le premier a fixé fièrement un quota de 55.000 travailleurs par an mais n'en attire à peine plus de 10.000 ; le second, au contraire, doit procéder à des loteries car les demandes de visa H-1B, réservé aux employés qualifiés, excèdent largement le quota, fixé cette année à 65.000 personnes. La France n'est ni la Hongrie, ni les Etats-Unis. En témoigne sa position particulière au sein du Marché Unique, qui constitue une zone de libre circulation où aucune restriction administrative ne s'applique à l'immigration. Les ressortissants des pays de l'Union Européenne ont été près de 80.000 en 2017 à venir s'installer en France ; c'est cinq fois moins qu'en Allemagne et, relativement à la population active française, ces faibles flux sont insuffisants pour répondre aux besoins économiques. En effet, la France emploie massivement des travailleurs détachés –plus de 240.000 personnes en 2017, soit trois fois plus qu'il y a dix ans– qui ne relèvent pas de l'immigration car ils viennent dans le cadre d'une mission ponctuelle mais qui engendrent un scandaleux dumping social.

L'immigration est utile à l'économie d'un pays. Elle améliore les taux d'emploi et réduit les taux de chômage par divers mécanismes, dont la baisse du nombre d'emplois vacants. Une politique de quotas peut aider à relever le défi économique si elle simplifie la procédure de recrutement et si elle s'accompagne d'une promotion du pays auprès des travailleurs à l'étranger.